

RIUESS 2018 – Rennes

Acronyme : DCESS

Axe 3 : s'émanciper

Une diversité d'initiatives artistiques et culturelles de l'ESS développe des activités très variées : de la création d'un spectacle par une équipe artistique à la mise en œuvre d'un festival dans un village, de la gestion d'une radio à la conduite d'un lieu de théâtre, de musique ou d'arts plastiques, de la production d'artistes émergents au développement de projet de coopération européenne. De 7 200 associations en 1959, elles sont aujourd'hui 267 000, dont 35 100 emploient 169 000 salariés¹.

Cette dynamique semble surtout traduire l'aspiration de nos concitoyens à participer à la vie culturelle.

On pourrait penser, comme certains², que la constitution de ces structures, qui empruntent aux statuts de l'économie sociale et solidaire ou s'en revendiquent très clairement, est due au hasard, que ce sont des « entrepreneurs » en herbe qui adoptent « à l'insu de leur plein gré » une forme juridique incohérente avec leur projet.

Ou bien on peut essayer de comprendre, comment cette volonté en actes exprimée à travers la construction de parcours dans le champ culturel s'articule avec la dynamique d'économie sociale et solidaire (en particulier associative). On peut tenter d'analyser, à partir de différents apports réflexifs, empiriques et théoriques, la façon dont la capacité des personnes à « faire et créer ensemble », des processus d'action autour des enjeux culturels, dessine de nouveaux horizons d'émancipation.

Illustrant la capacité à s'extraire des représentations de la commercialité lucrative et d'une logique administrée descendante³, ces structures se placent bien souvent dans une historicité culturelle du collectif, de la société civile et de la non lucrativité. Elles inventent de nouvelles modalités pour conduire leurs projets et font émerger de nouveaux espaces de travail, dans une tension entre auto-gestion, projet et considération de la culture comme enjeu d'intérêt général et d'émancipation⁴.

Elles permettent de questionner, à travers leurs pratiques et les valeurs défendues, de multiples problématiques contemporaines. Elles interrogent les modalités de légitimité : au vedettariat-notoriété, elles répondent par la diversité, aux talents par les capacités. Elles réinventent les parcours dont elles montrent la pluralité des formes : la carrière verticale s'efface au profit de parcours en réseaux ; les fonctions de création-diffusion se transforment et s'élargissent au profit de logiques plus hybridées ; les métiers de direction et d'interprétation font la place à du travail en équipe qui se cherche plus horizontale ; les frontières disciplinaires se font poreuses ; le territoire, par son histoire, son terreau, son épaisseur coopérative⁵, devient ressource ; une attention aux relations humaines se lit à travers la prise en compte des parcours de vie, l'apparition de modes de solidarité, le quotidien de la coopération, les transferts réciproques de savoirs et savoirs faire⁶...

¹ www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese/Culture-chiffres-2007-2017/Emploi-benevolat-et-financement-des-associations-culturelles-CC-2014-1

² Rapport « Sur le développement de l'entrepreneuriat dans le secteur culturel en France », S. Hearn (2014)

³ « Combats et contributions des acteurs artistiques : des musiques actuelles à l'Union fédérale d'intervention des structures culturelles », par Ph. Berthelot, dans « Associations et Action publique », dirigé par Jean-Louis Laville et Anne Salmon Éditions Desclée de Brouwer, sept 2015.

⁴ *Pour une autre économie de l'art et de la culture*, direction B. Colin et A. Gauthier, ed Eres, 2008.

⁵ *Pôles Territoriaux de Coopération Économique culture : des regroupements pragmatiques dans des secteurs d'activité de grande incertitude*, Ph. Henry, 2015.

⁶ « Enjeux et perspectives du renouvellement de la gouvernance collective dans les associations artistiques et culturelles », L. Aufrère, 2014

Elles organisent une économie plurielle qui tente de résister au désencastrement de l'économie dans le social et le politique⁷ vers une réduction au marché et à l'agent économique producteur ou consommateur⁸.

Elles sont des initiatives privées mais avec, au fond, un souhait de s'intéresser au commun, à la chose publique. Longtemps invisibilisées, elles portent une volonté de se construire pleinement et d'interagir avec les cadres normatifs. Au-delà d'une politique de l'accès qui nie la légitimité de la culture de l'autre et une politique de réponse aux « besoins » qui tend à laisser dominer une organisation en marché public ou privé et privilégie progressivement l'essor d'une industrie culturelle et créative, elles tentent de proposer la primauté de la dignité et de la liberté des personnes, à partir de l'effectivité des droits culturels.

Emergeant du corpus définissant les droits de l'homme, les droits culturels font partie du système indivisible, universel et interdépendant des droits humains (Déclaration Universelle des Droits de l'Homme). Ils peuvent être définis comme les droits et libertés d'accès et de participation aux ressources nécessaires au processus d'identification culturelle. Ils reconnaissent la dignité des personnes et visent à une progression de leurs libertés, de leurs responsabilités, de leurs capacités, dans un devoir de Faire humanité ensemble. La définition des droits culturels permet de mettre en valeur la dimension culturelle des autres droits humains. Ils en complètent l'interprétation et l'effectivité.

C'est ainsi que, dès 2007, dans le Manifeste pour une autre économie de l'art et de la culture⁹, les structures réunies au sein de l'UFISC revendiquent la diversité culturelle et les droits culturels comme valeurs communes autour desquelles ils bâtissent leurs engagements. Il s'ensuivra le mouvement l'Art est public en 2012 qui appelle à une mobilisation citoyenne et réaffirme l'enjeu des droits culturels jusqu'à porter en 2017 la lettre ouverte « *Les Droits Humains au cœur de la République, pour un vivre-ensemble solidaire* »¹⁰.

En 2015, suite aux travaux de sensibilisation et aux mobilisations de plusieurs organisations, la loi Nouvelle organisation territoriale de la République affirme en son article 103 que "*La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005*". En 2016, la loi Liberté de la création, architecture et patrimoine reprend cette ambition politique.

Pour de nombreux acteurs de l'ESS, s'inscrire dans le cadre politique et éthique des droits humains (civiques, sociaux, culturels, économiques et environnementaux) leur permet de réfléchir collectivement aux défis contemporains sans s'enfermer dans une dimension technique. La globalité attachée aux droits culturels oblige à sortir du silo, des corporatismes, pour penser le « vivre-ensemble » et la diversité culturelle comme universalité, les parcours, la relation à l'autre, l'interterritorialité, les solidarités. De nouveaux partenariats peuvent se tisser dans un monde en reconfiguration et en mouvement. Leurs principes collectifs de construction et de mise en œuvre appellent à la participation de tous et à approfondir la vie démocratique.

Il est alors intéressant d'analyser, à travers plusieurs cas, comment ces acteurs initient des processus réflexifs à visée éthique et normative. Ils prennent appui sur des expériences d'acteurs et de réseaux pour élaborer des espaces prospectifs et des démarches de progression continue des pratiques (Appel de la Nouvelle Aquitaine, « Culture, communs et solidarités », recherche-action pour une démarche de progrès, Paideia...) afin de contribuer à la construction effective de ces droits. En ce sens, ils participent à renouveler le projet associationniste et d'égalité réciprocaire au sens d'une solidarité démocratique forte.

⁷ Laville J-L., *Politique de l'association*, Paris, Éditions du Seuil, 2010

⁸ « *Culture et économie solidaire* », P. Coler, in *L'économie Solidaire en pratiques*, direction M Hersent et A Palma Torres, 2014

⁹ <http://www.ufisc.org/l-ufisc/manifeste/44-ufisc/100-manifeste-de-lufisc-pour-une-autre-economie-de-lart-et-de-la-culture.html>

¹⁰ www.lartestpublic.fr

Bibliographie

Pour une autre économie de l'art et de la culture, dirigé par B. Colin et A. Gauthier, ed Eres, 2008.

Associations et Action publique, dirigé par Jean-Louis Laville et Anne Salmon Éditions Desclée de Brouwer, sept 2015.

Déclarer les droits culturels : commentaires à la Déclaration de Fribourg, dirigé par P. Meyer-Bisch et M. Bidault, Zürich/ Bruxelles, Schulthess / Bruylant, 2010

L'économie solidaire. Une perspective internationale, Laville Jean-Louis, 2007

L'idée de justice, Amartya Sen, 2010

Culture et développement durable. Il est temps d'organiser la palabre..., Jean-Michel Lucas, 2012

Un nouveau référentiel pour la culture ? Pour une économie coopérative de la diversité culturelle, Philippe Henry, 2014.